

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Mesnil-Saint-Père**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 20 JUILLET 2023**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	10	10 + 1 pouvoir

Date de convocation  
13 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, maire.

Présents : **BERTOUT Emilie, BOUILLET Francis, BREVOT Gérard, COLLOT Françoise, CROIX Mylène, GAURIER Jacques, HENRI Pascal, NICOLLE François, PRIEUR Brice, VANDERHOEVEN Sylvie.**

Absents : .

Représentés : **LOYER Gilles à NICOLLE François.**

**Monsieur PRIEUR Brice** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Attribution des marchés travaux et leurs montants pour l'église Saint André**

**N° de délibération : 24\_2023**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

La consultation des entreprises travaux pour la restauration générale des extérieurs de l'église Saint André de Mesnil Saint Père a été lancée le 05/05/23, via la plateforme [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr). La transmission au JAL L'Est Eclair a été transmise automatiquement le même jour, et l'annonce est parue le 11/05/23. La visite de l'édifice était obligatoire, sur rendez-vous auprès de la Mairie. La date limite de réponse initiale était fixée au 02/06/23 à 12h00.

Avant cette date limite, il a été constaté qu'aucune entreprise n'avait demandé de visite pour le lot 3. Au vu du risque d'infructuosité, il a été décidé de prolonger le délai de remise des plis au 16/06/23 à 12h00. La DRAC a été informée de ce report et du calendrier recalé de la consultation. Un avis rectificatif a été publié sur la plateforme.

A la date limite de remise des plis, au moins une entreprise par lot avait déposé une offre. L'AMO (Assistance Maitrice d'Ouvrage) a transmis son analyse administrative des lots le 22/06/23. Cette analyse n'a pas relevé d'irrégularité.

Le maître d'œuvre a présenté son analyse des offres avant négociation le 29/06/23. Suite à cette présentation, des courriers de demandes de précision et négociation ont été transmis aux candidats. Pour le lot 4, la négociation a été menée seulement avec les 3 premiers candidats au classement provisoire, selon le règlement de consultation. Les courriers ont été transmis via la plateforme le 05/07/23, pour une date limite de réponse au 10/07/23 à 16h00.

Toutes les entreprises ont répondu dans le délai imparti. Ces réponses ont donc été analysées par le maître d'œuvre, en vue d'une réunion de présentation de l'analyse des offres après négociation le 19/07/23.

L'analyse finale du maître d'œuvre propose le classement définitif suivant :

- LOT 1 : maçonnerie, pierres de taille

Entreprises	Montant de l'offre vérifiée TF+TO (base) € HT	Note pondérée sur le prix	Note pondérée sur la technique	Notation totale	Proposition de classement
LEON NOEL	<b>319 013.15</b>	4.000	5.4	<b>9.40</b>	<b>1</b>

- LOT 2 : fondations spéciales

Entreprises	Montant de l'offre vérifiée TF	Note sur le prix sur 30pts	Note technique sur 60 pts	Note sur délais sur 10 pts	Notation totale	Proposition de classement
SEFI INTRAFOR/ACCES BTP	<b>285 000.00</b>	27.92	59.50	10.00	<b>97.42</b>	<b>1</b>
URETEK France	<b>265 273.41</b>	30	56	6.25	<b>92.25</b>	<b>2</b>

- LOT 3 : couverture

Entreprises	Montant de l'offre vérifiée TF+TO (base) € HT	Note pondérée sur le prix	Note pondérée sur la technique	Notation totale	Proposition de classement
ACC	<b>116 666.67</b>	4.000	4.68	<b>8.68</b>	<b>1</b>

- LOT 4 : charpente

Entreprises	Montant de l'offre vérifiée TF+TO (base) € HT	Note pondérée sur le prix	Note pondérée sur la technique	Notation totale	Proposition de classement
ACC	<b>80 340.21</b>	4.00	5.04	<b>9.04</b>	<b>1</b>
DULION	<b>106 613.26</b>	3.014	5.04	<b>8.054</b>	<b>2</b>
ASSELIN	<b>157 373.50</b>	2.042	5.04	<b>7.082</b>	<b>3</b>
ATB	<b>159 880.37</b>	2.010	3.60	<b>5.61</b>	<b>4</b>

Soit l'attribution aux entreprises suivantes :

Lots	Estimation MOE					Offres mieux disantes						Commentaires
	TF € HT	TO1 € HT	TOTAL HT	PSE	TOTAL HT BASE + PSE	Entreprises retenues	TF € HT	TO1 € HT	TOTAL HT	PSE	TOTAL HT BASE + PSE	
1. Maçonnerie	75 311,00	237 331,90	312 642,90	1 000,00	313 642,90	LEON NOEL	74 472,26	244 540,89	319 013,15	712,80	319 725,95	PSE à choisir
2. Fondations spéciales	307 350,00		307 350,00		307 350,00	SEFI -ACCES BTP	-	285 000,00	285 000,00	-	285 000,00	
3. Couverture		83 000,60	83 000,60	-	83 000,60	ACC		116 666,67	116 666,67	-	116 666,67	
4. Charpente	10 400,00	60 035,00	70 435,00	-	70 435,00	ACC	8 903,20	71 437,01	80 340,21	-	80 340,21	
<b>TOTAL</b>	<b>393 061,00</b>	<b>380 367,50</b>	<b>773 428,50</b>	<b>1 000,00</b>	<b>774 428,50</b>		<b>83 375,46</b>	<b>717 644,57</b>	<b>801 020,03</b>	<b>712,80</b>	<b>801 732,83</b>	
TVA 20%	78 612,20	76 073,50	154 685,70	200,00	154 885,70		16 675,09	143 528,91	160 204,01	142,56	160 346,57	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>471 673,20</b>	<b>456 441,00</b>	<b>928 114,20</b>	<b>1 200,00</b>	<b>929 314,20</b>		<b>100 050,55</b>	<b>861 173,48</b>	<b>961 224,04</b>	<b>855,36</b>	<b>962 079,40</b>	

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les conclusions du rapport d'analyse final des offres :

**VU** la procédure de consultation publiée le 05/05/2023 dans sur [www.marches.fr](http://www.marches.fr) et dans l'Est Eclair ;

**VU** le rapport d'analyse final présenté par l'agence PALLOT en date du 19/07/2023 statuant sur les résultats définitifs ;

Et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'attribuer les marchés travaux aux entreprises sortant premières au classement définitif ;
- **ACCEPTE** les montants des marchés travaux ;
- **ACCEPTE** les montants des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) du lot 1 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document lié à l'attribution et l'exécution des marchés ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter tout organisme et signer tout document relatif aux demandes de subventions pour la présente opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 26 juillet 2023  
Pascal HENRI,  
Maire



Pascal HENRI  
2023.07.25 14:49:34 +0200  
Ref:20230724\_162002\_2-1-O  
Signature numérique  
le Maire